



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 janvier 2021, s'est réuni sans public conformément aux mesures sanitaires en vigueur (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) le 28 janvier 2021 à 19h dans la salle du conseil municipale sous la présidence de Monsieur Renaud DUMAY, Maire.

Présents	Renaud DUMAY – Benoit PEIGNÉ – Magalie PEZZOTTA – Matthieu ROLLET – Catherine GUTIERREZ – Christophe BOUQUIN-JAFFRE – Céline POMMERET CHAUSSIN – Romain MARTINEZ – Florence DALLY-DELEGLISE – Cédric BADIN – Françoise DURAND – Fabrice RAPHANEL – Julien MONTEIL – Véronique VAILLANT – Arnaud BROYER – Claudette GUSELLA – Gilles LATTARD – Catherine TEDESCHI – Andrée CARRIER – Jérémy DEREMETZ
Absents	Pierrette BROSSE - Fabienne PIRON – Johan PIOLLET
Pouvoirs	Fabienne PIRON représenté par Benoit PEIGNÉ Johan PIOLLET représenté par Romain MARTINEZ
Secrétaire de séance	Jérémy DEREMETZ

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Jérémy DEREMETZ est désignée secrétaire. Adopté à l'unanimité

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer du local de la maison médicale de santé qui sera mis à disposition du médecin. Adopté à l'unanimité
- Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer du local de la maison médicale de santé qui sera mis à disposition de la sage-femme. Adopté à l'unanimité



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

Délibérations

Le CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, autorise le recrutement temporaire de contractuels sur des postes non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

A l'unanimité, crée un poste non permanent à temps complet de catégorie C d'adjoint technique affecté au service technique pour accroissement temporaire d'activité du 1er avril 2021 au 31/12/2021.

A l'unanimité, crée un poste non permanent à temps non complet de catégorie B d'assistant territorial d'enseignement artistique (ATEA) pour accroissement temporaire d'activité affecté à l'école de musique du 29/01/2021 au 31/07/2021.

A l'unanimité, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

A l'unanimité, fixe le prix de la location et autorise la signature du bail commercial relatif à la laverie multi-services située 20 rue du Centre à Saint Didier sur Chalaronne.

A l'unanimité, fixe le prix de la mise à disposition d'un local situé dans la maison médicale de santé 38 place Georges Agniel à Saint Didier sur Chalaronne au bénéfice d'un médecin.

A l'unanimité, fixe le prix de la mise à disposition d'un local situé dans la maison médicale de santé 38 place Georges Agniel à Saint Didier sur Chalaronne au bénéfice d'une sage-femme.

Prend acte des décisions prises en application délégalation de signature a été accordée au Maire par délibération du 11 juin 2020 dans le cadre de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales.